

TARIFS 2023

(PUBLIC - INTERENTREPRISES)

Nos tarifs s'entendent en TTC, OPTIMUM IMAGE est un Organisme de Formation non assujetti à la TVA

(art. 261-4-4°a du CGI)

Certification RS 5304 « Techniques de Conseil en Image »

| INTITULÉ DE LA FORMATION | 2 JOURS 14 heures | 5 JOURS 35 heures | 10 JOURS 70 heures |
|---|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| <i>Conseil en Image / Relooking Colorimétrie / Morpho-visagisme</i> | 450€ | | |
| <i>Conseil en Image « Les bases fondamentales » (Financement personnel sans certification)</i> | | 1550€ | |
| <i>Conseil en Image « Les bases fondamentales » (Financement personnel avec certification)</i> | | 1850€ | |
| <i>Conseil en Image « Les bases fondamentales » (Financement Organisme)</i> | | 1740€ | |
| <i>Conseil en Image « Les bases fondamentales » (Financement CPF examen certification inclus)</i> | | 1940€ | |
| <i>Conseil en Image & Communication (Financement personnel) (Financement Organisme)</i> | | | 2580€ 2770€ |

Ces tarifs s'entendent sur un format interentreprises, c'est-à-dire que la formation se déroulera en présence d'autres stagiaires issus d'autres entreprises et de divers secteurs d'activité.

Pour toutes formations personnalisées, un devis et un programme détaillé vous seront établis sur demande.

Sophia MAILLARD Responsable Pédagogique et Formatrice de l'Organisme de formation
Optimum Image reste à votre écoute pour toute information complémentaire
au 04 93 82 06 65 ou au 06 72 10 66 45.



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

I. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les Offres de services d'OPTIMUM IMAGE® relatives à des commandes passées par tout client individuel ou professionnel. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'OPTIMUM IMAGE®, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait qu'OPTIMUM IMAGE® ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Le Client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part d'OPTIMUM IMAGE®, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'Offre de services à ses besoins.

II. INSCRIPTION

Toute inscription sera prise en considération après validation de votre candidature (*entretien effectué au préalable avec Sophia MAILLARD El responsable d'OPTIMUM IMAGE® concernant votre cursus personnel et professionnel, vos motivations, attentes et le choix du module qui correspond à vos objectifs*)

Délai d'accès 11 jours ouvrés dans le cadre du CPF (*Compte Personnel Formation*)

Un devis n'engage pas le centre de formation sur la disponibilité des places aux dates indiquées. Les inscriptions sont validées à réception de la fiche d'inscription signée et du chèque d'acompte ou de l'attestation de prise en charge.

La finalisation de votre inscription se déroule de la manière suivante :

Pour le particulier :

- Un contrat de formation professionnelle continue approuvée et signée par le bénéficiaire et l'organisme de formation
- Un chèque d'acompte soit **30%** du montant total de la formation, le solde le 1^{er} jour du stage.
- A compter de la date de la signature, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours de rétractation, il en informe l'organisme de formation par un courrier en recommandé avec accusé de réception.

- En cas de non-respect de ce délai, Optimum Image® se réserve le droit de conserver 30% du montant du stage.
- Toute formation non-décommandée au plus tard 5 jours ouvrables avant la date de début est due à 70% du tarif. Toute formation non-décommandée au plus tard 2 jours ouvrables avant la date de début est due en totalité.
- En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation et dans l'impossibilité pour le stagiaire d'assister à des sessions ultérieures seules les prestations non dispensées sont remboursées au prorata-temporis de leur valeur.
- Dans le cas où une seule personne est inscrite sur la session, celle-ci ne sera pas décalée, la personne bénéficiera d'une formation individuelle sans supplément de prix.
- Pour les formations qui sont organisées en dehors du siège social, le solde sera réglé 7 jours ouvrables avant le début du stage.
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration restent à la charge des stagiaires.

Pour une personne ayant une prise en charge :

- Une convention simplifiée de formation approuvée et signée par le bénéficiaire et l'organisme de formation.

Dans le cas d'une prise en charge par un organisme : OPCO, ou votre entreprise, les documents officiels confirment le financement.

Aucune inscription ne sera validée sans l'envoi de l'ensemble de ces documents.

Toute inscription à une de nos formations validées par la signature du donneur d'ordre, constitue une commande et entraîne obligatoirement l'acceptation de nos conditions générales de prestation et de vente.

Toute inscription valide l'accord du stagiaire et ou de l'entreprise, et de l'organisme de formation.

- **Conditions financières, règlement et modalités de paiement :**

Tous les prix sont indiqués en euros TTC (*TVA non applicable art. 261-4-4^a du CGI*)

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de l'Organisme de Formation OPTIMUM IMAGE.

Pénalités en cas de retard : 1.5 fois du taux d'intérêt légal en vigueur, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

En cas de règlement par l'**OPCO** dont dépend le **Client**, il appartient au **Client** d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le **Client** retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » OPTIMUM IMAGE.

En cas de prise en charge partielle par l'**OPCO**, la différence sera directement facturée par OPTIMUM IMAGE au **Client**.

Si l'accord de prise en charge du **Client** ne parvient pas à l'Organisme de Formation OPTIMUM IMAGE® au plus tard deux jours ouvrables avant le démarrage de la formation, OPTIMUM IMAGE® se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du **Stagiaire** ou de facturer la totalité des frais de formation au **Client**.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par chèque ou virement bancaire.

III. CONVOCATION DE STAGE

Une convocation sera envoyée environ 1 mois avant le début du stage, comprenant toutes les informations utiles et pratiques (*intitulé de la formation, dates, horaires, accès, règlement intérieur ...*)

- **Horaires et accueil** Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Sauf indication contraire portée sur la convocation, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les formations sont réalisées par l'organisme OPTIMUM IMAGE® au 27 Avenue Auber 06000 NICE (*sauf mention contraire*)
- Pour les formations qui se déroulent en dehors de Nice, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

IV. SANCTION DE LA FORMATION

Nature de la sanction de la formation délivrée au stagiaire :

- Certificat de réalisation
- Attestation individuelle de fin de formation, précisant notamment la nature, les acquis et la durée de la session
- Attestation de Conseiller(ère) en Image ou de Conseil en Image & Communication (*Selon module effectué*)
- Si option Certification **RS 5304**, après examen devant un jury de professionnels un Certificat « *Techniques de Conseil en Image* »

V. DISPOSITIONS COMMUNES AUX FORMATIONS

Documents contractuels

- En cas de prise en charge à titre individuel, par une entreprise de tout ou partie de la formation, le stagiaire ou l'entreprise devra faire retourner à l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®, le devis daté et signé comportant la mention « bon pour accord » du représentant de la société ou du bénéficiaire en cas de prise en charge personnel.
- Pour chaque action de formation une convention établie selon les articles L 6353-1 et L 6353-2 du Code du travail est adressée en deux exemplaires dont un est à retourner par le Client. Le certificat de réalisation est adressé après la formation.
- En cas de prise en charge par un Organisme, l'accord de prise en charge de la formation devra être adressé avant le début de la formation à OPTIMUM IMAGE®.
- Règlement par un OPCO ou un autre organisme. En cas de règlement par l'OPCO ou un autre organisme, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire de la convention que le Client retourne signée à l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®. En cas de prise en charge partielle par un organisme, la différence sera directement facturée au Client par OPTIMUM IMAGE®.

VI. REPORT - ANNULATION

- Les demandes d'annulation ou de report doivent se limiter aux cas de force majeure et ne pourront être acceptées selon les conditions suivantes :
 - L'envoi d'une lettre recommandée avec AR au minimum 30 jours avant le début de la formation.
 - En cas de non-respect de ce délai, OPTIMUM IMAGE® retiendra une indemnité égale à 30% du montant total de la formation.
- OPTIMUM IMAGE® se réserve le droit en cas de force majeure d'annuler ou de reporter une session formation inscrite au calendrier jusqu'à 72 heures avant le début de session. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un animateur de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toutes autres circonstances échappant au contrôle raisonnable d'OPTIMUM IMAGE®.

VII. INTERRUPTION DU STAGE

En cas de cessation anticipée de formation du fait de l'organisme de formation et dans l'impossibilité pour le stagiaire d'assister à des sessions ultérieures seules les prestations non dispensées sont remboursées au prorata-temporis de leur valeur.

En cas d'annulation du stage, aucune somme ne peut être exigée au stagiaire.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, la totalité du montant de la prestation de formation reste due à l'organisme de formation. Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur.

Tout stage commencé est dû dans son intégralité sauf cas de force majeure.

VIII. DOCUMENTS REMIS

- En cas de perte par le stagiaire d'une ou plusieurs de ses attestations, un duplicata pourra être effectué à titre exceptionnel. Chaque duplicata sera facturé 15€.
- Pas duplicata concernant le Certificat « Techniques de Conseil en Image » **RS 5304**
- En cas de perte par le stagiaire de sa documentation, une nouvelle documentation lui sera facturée 100€.
- La documentation lui sera adressée après réception du règlement. L'ensemble des documents remis lors de la session de formation, conçus, rédigés, utilisés et remis aux stagiaires par OPTIMUM IMAGE® reste la propriété intégrale et, droits exclusifs d'exploitation de l'organisme de formation OPTIMUM IMAGE®, Sophia MAILLARD.

En aucun cas, ses documents pourront être utilisés à d'autre fin particulièrement pour dispenser une formation du même type, et par d'autres intervenants ou prestataires sous peine de litige. Seul un accord écrit pourra permettre de déroger cette clause. Tout litige non réglé à l'amiable entre le stagiaire et l'organisme, sera porté devant le Tribunal de Nice.

IX. PROTECTION ET ACCÈS AUX INFORMATIONS À CARACTÈRE PERSONNEL

- Le **Client** s'engage à informer chaque **Stagiaire** que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de Formation Optimum Image conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le **Stagiaire** dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

En particulier, Optimum Image® conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du **Stagiaire**, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Optimum Image® s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations, sauf autorisation expresse du droit à l'image des participants.

X. ASSURANCE

Pendant toute la durée du stage, le stagiaire reste responsable vis-à-vis d'OPTIMUM IMAGE® et des tiers. Il doit être couvert par son entreprise ou à titre individuel par une assurance garantissant une couverture suffisante contre les risques de nature diverse.

XI. DIFFÉREND – LITIGE

En cas de litige, vous pouvez contacter le centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice (CM2C) qui se chargera du traitement administratif de votre dossier soit sur la plateforme soit par le secrétariat du centre <https://cm2c.net/comment-nous-saisir.php>
Tout litige non réglé à l'amiable entre le stagiaire et l'organisme, sera porté devant le tribunal de NICE.